

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

Compte rendu de la séance du 9 Avril 2021, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 2 Avril 2021 et réuni à la salle polyvalente en séance en huis clos sur réservation afin de respecter les restrictions sanitaires liées au COVID-19 sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

Ouverture de séance à 20h00

Etaient présents : Guido ROMANO, Cyril AUZOU, Philippe BLONDELET, Tiphaine DARDOISE, Laurent FOUINAT, Christophe GAUDOIN, Sandrine GUERVILLE, Jacqueline PICQ, Rose-Marie WRONA, Armelle TAMBOUR, Gilles BIERRY

Absents excusés : Emilie TAPIN, Sylvie DELPECH, Monique LE CORGNE

Absents non excusés : Jean-Claude BOSCH

Secrétaire de séance : AUZOU Cyril

1. Présentation de la participation citoyenne

Le Major LAVIEU de la gendarmerie de Coulanges-la-vineuse fait une présentation du projet pour la participation citoyenne qui a pour but de renforcer les liens entre les gendarmes, les administrés et les élus de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de participation citoyenne et autorise la maire à le mettre en place.

2. Lecture et Approbation du conseil municipal du 12 Février et du 3 Mars 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12 Février et du 3 Mars 2021.

3. Compte Administratif et Compte de gestion 2020

Monsieur ROMANO Guido, Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif et Compte de Gestion 2020 qui font apparaître les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement		
Recettes	2020	869 357.40 €
Dépenses réalisées	2020	871 649.12
Résultat de fonctionnement	2020	-2 291.72 €
Résultat d'investissement		
Recettes	2020	160 574.59 €
Dépenses réalisées	2020	367 470.51 €
Solde exécutoire	2020	-206 895.92€

Ces sommes sont conformes au Compte de Gestion dressé par le Receveur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020.

4. Budget 2021

Les comptes s'équilibrent comme suit :

	dépenses	recettes
Fonctionnement	997 316.00 €	998 280.00 €
Investissement	530 710.00 €	1 175 250.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021.

5. Validation du devis de l'entreprise DUMAIRE pour le démoissage de la toiture de l'église.

La toiture de l'église est jonchée de mousse. Le devis de l'entreprise DUMAIRE a été sélectionné pour effectuer le démoissage et le remplacement des tuiles défectueuses avec une nacelle. Le devis s'élève à 10 422.66 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise DUMAIRE de 10 422.66€ HT et autorise M. Le maire à le signer.

6. Autorisation au Maire à demander des subventions PETR pour le projet de l'arboretum

Afin de financer le projet de l'arboretum, M. Le Maire propose au conseil municipal de lui déléguer le pouvoir d'établir un dossier de demande de subvention PETR et de signer tous documents afférents à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. Le Maire à demander des subventions PETR pour le projet de l'arboretum et à signer tous documents afférents à cette opération.

7. Délibération pour l'approbation des attributions de compensation des eaux pluviales suite à l'approbation du rapport de la CLECT

La CLECT en date du 8 Décembre 2020 s'est prononcé sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert de la compétence gestion des eaux pluviales en date du 1^{er} janvier 2020. La commission a approuvé à 21 voix pour et 2 abstentions le rapport.

Ce rapport a été transmis à chaque commune membre de la Communauté de l'Auxerrois. Conformément à l'article 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des collectivités, il est proposé de fixer librement le montant de l'attribution de compensation. Sur la base des charges évaluées, il est proposé de retenir une baisse suivante sur le montant de l'attribution de compensation de la commune concernant la partie entretien pour 370 € et de créer une attribution de compensation d'investissement concernant la partie renouvellement de 857 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les montants des attributions de compensation prise par le conseil communautaire.

8. Présentation pour l'approbation d'une bonification (NBI) pour les agents communaux.

Certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière ouvrent droit à un complément de rémunération appelé *nouvelle bonification indiciaire (NBI)*. La NBI consiste en l'attribution de points d'indice majoré supplémentaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution de la NBI aux agents ouvrant droits à cette attribution.

9. Révision des taux des taxes 2021 suite à la perte de la taxe d'habitation

L'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Pour compenser la perte du produit de la taxe d'habitation, il est prévu en 2021 un transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPB). Par conséquent, le taux de référence de taxes foncières sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune (24.36%) et du département (21.84%).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve les taux des taxes 2021 ci-dessous :

Taxe foncière (bâti)	46.20% (24.36%+21.84%)
Taxe foncière (non bâti)	58.38%

À noter : Pour l'administré, ce transfert de taux n'engendre pas d'augmentation du paiement des taxes foncières.

10. Proposition de créations de zones « espaces sans tabac » aux abords du groupe scolaire en collaboration avec la Ligue contre le cancer

Le projet « Espaces sans tabac » est un projet national de la Ligue contre le cancer financé par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM). Au sein du département, le Comité de l'Yonne travaille sur ce projet en partenariat avec le Réseau d'aide à l'arrêt du tabac Tab'agir. Les « Espaces sans Tabac » sont des lieux extérieurs délimités et/ou identifiés à l'aide d'un panneau signalétique, où la consommation de tabac est interdite. Les principaux objectifs sont : Dénormer le tabagisme et éliminer l'exposition au tabagisme passif des jeunes et réduire leur initiation au tabagisme.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la création de ses « espaces sans tabacs » et autorise le maire à signer tous documents afférents à cette opération.

11. Autorisation au Maire de signer tous documents concernant la renégociation des emprunts communaux

Après consultation et étude des emprunts communaux, il s'avère nécessaire de renégocier ces derniers.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise M. Le Maire à renégocier les emprunts communaux et à signer tous documents afférents à cette opération.

12. Délibération pour l'acquisition de la parcelle AB 217 lieu dit sur le chemin de Vincelottes

La commune souhaite acquérir la parcelle AB 217 lieu-dit « sur le chemin de Vincelottes » d'une surface de 80 ares 71 centiares pour 4 000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'achat de la parcelle AB 217 pour 4 000 €.

13. Autorisation au Maire à lancer la consultation des maîtres-d'œuvre pour le projet des eaux pluviales à Sauvegenou

Pour le lancement du projet du traitement des eaux pluviales à Sauvegenou, une consultation des maîtres d'œuvre doit être faite.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise M. Le maire à lancer la consultation pour les eaux pluviales à Sauvegenou et à signer tous documents afférents à cette opération.

14. Soumission des demandes de subventions pour France Alzheimer et AFM TELETHON

Deux demandes de subventions sont parvenues à la mairie.

La première par l'association France Alzheimer 89 qui a pour mission de soutenir les aidants familiaux et les personnes atteintes de troubles de type Alzheimer ou maladie apparentée.

La deuxième par l'association AFM TELETHON qui rassemble des familles déterminées à vaincre la maladie et soutient la mise au point de thérapies innovantes pour les maladies rares.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le don de 100€ à l'association France ALZHEIMER et 100 € à l'association AFM TELETHON

15. Validation du devis de l'entreprise ABC Sécurité pour l'installation d'un système d'alerte mobile

Le devis de l'entreprise ABC Sécurité a été sélectionné pour effectuer l'installation d'un système d'alerte mobile pour travailleur isolé pour l'agence postale et la bibliothèque pour un montant de 573 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise ABC Sécurité de 573€ HT et autorise M. Le maire à le signer.

15. Question Diverses

- Lecture d'une lettre de remerciement d'un comité d'administrés
- Lecture lettre d'un administré pour la proposition d'un nom pour la salle multi-activités : Le choix de l'attribution ou non d'un nom pour la salle multi-activité sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal.

**L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 00h15**

La date de la prochaine réunion est fixée au 7 mai 2021

Vendredi à 20h

Guido ROMANO	
Cyril AUZOU	Gilles BIERRY
Philippe BLONDELET	Jean-Claude BOSCH
Tiphaine DARDOISE	Sylvie DELPECH
Laurent FOUINAT	Christophe GAUDOIN
Sandrine GUERVILLE	Monique LE CORGNE
Jacqueline PICQ	Armelle TAMBOUR
Émilie TAPIN	Rose-Marie WRONA